

CULTURE**Cinéma municipal Le Luxy**

Partenariat de classe à projet artistique et culturel

Convention avec le collège Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le collège Romain Rolland propose sur le territoire d'Ivry une classe à Projet Artistique et Culturel (PAC) cinéma.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec le collège Romain Rolland dans la mise en œuvre de cette classe, que ce soit dans l'élaboration pédagogique du programme des films, comme dans la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves autour de la découverte des films et de l'analyse filmique.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est ainsi de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce aux crédits perçus par le collège Romain Rolland, et reversés directement au Luxy pour la mise en œuvre de cette activité.

C'est pourquoi, je vous demande d'approuver la convention avec le collège Romain Rolland relative à la mise en œuvre de cette classe à projet artistique et culturelle pour l'année 2014/2015.

Les crédits en résultant seront à prévoir au budget primitif 2015, sous réserve de l'inscription des fonds nécessaires.

P.J. : convention

CULTURE

20) Cinéma municipal Le Luxy

Partenariat de classe à projet artistique et culturel.

Convention avec le collège Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que la classe à projet artistique et culturel du collège Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le collège Romain Rolland pour l'année scolaire 2014/2015,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec le collège Romain Rolland relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel pour l'année scolaire 2014/2015 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 13 FEVRIER 2015